

PROCES VERBAL DU CCAS
Séance du 12 mars 2026 à 19h 30 Salle de la mairie

Le Président : Philippe HEITZ

Membres présents : Philippe HEITZ- Élisabeth VILLARD - Émeline RAPAUD - Dominique BERNE - Sandra ROCHEDY – Adeline LAURENT

Membres représentés : Hervé MARCON pouvoir à Dominique BERNE

Membre absent : Benoît LAFFONT - Florence BOUCLY CASTELLA.

Secrétaire de séance : Émeline RAPAUD

Le quorum étant de 5, et ayant 6 présents, celui-ci est atteint.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 25 septembre 2025

D2026 03 01 Approbation compte de gestion 2025

Après lecture par le maire du compte de gestion dressé par le receveur public, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des votants le compte de gestion 2025.

D2026 03 02 Approbation compte administratif 2025

Mme l'adjointe Élisabeth VILLARD présente le compte administratif 2025 du budget annexe du CCAS. Les dépenses et recettes ne concernent que la partie Fonctionnement. Le budget se clôture avec :

- un résultat à 1 300,69 euros ;
- pour un résultat d'exercice à – 2 148,69 euros ;
- du fait d'un report de résultat d'exercice précédent à 3 449,38 euros.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe 2025 du CCAS.

D2026 03 03 Affectation du résultat 2025

Après adoption des comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2025, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 300,69€ au compte 002 excédent de fonctionnement reporté,

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'affectation de résultats proposée.

D2026 03 04 Vote du budget 2026

Le Maire propose d'inscrire au budget annexe du CCAS 2026 une dépense de fonctionnement de 3 380 euros, ainsi qu'une recette de fonctionnement de 3 380 euros. Aucune dépense ni recette n'est prévue à la section Investissement.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le budget annexe primitif 2026 du CCAS.

La séance est levée à 20h25.